

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 314

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 153, insérer l'alinéa suivant :

« Des mesures sont mises en œuvre afin de garantir que les usages de l'intelligence artificielle dans le monde de la justice préservent absolument le pouvoir de décision des magistrats. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe "socialistes et apparentés" vise à préserver le monde de la justice de l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle.

Dans le traitement des dossiers par les magistrats, l'aide à la décision par les IA pourrait conduire à des dérives particulièrement préoccupantes au regard des droits humains et liberté fondamentale.

Si les IA pourraient être utiles dans le traitement des données du ministère à des fins d'organisation de la justice, des mesures de publicités devraient être mise en oeuvre dans un soucis de transparence.

Dans tous les cas, il est essentiel de lancer une grande réflexion sur le sujet afin de déterminer les lignes à ne pas franchir.